

Session d'information: Implémentation d'une plateforme de transparence BeTransparent.be

Date: le 9 juin 2015 de 9h-11h45

Lieu: Hôpital Militaire, Rue Bruyn 1, 1120 Neder-over-Heembeek

Lors de cette session d'information vous recevrez plus d'informations concernant le comment et le pourquoi d'une plateforme de transparence commune dans le secteur médical.

Actuellement une réglementation légale pour la transparence est appliquée dans 7 pays Européens. Pour éviter qu'une procédure ne nous soit imposée par les autorités, le secteur a réagi de façon proactive en Belgique. La Belgique fait partie des 3 pays Européens supplémentaires qui travaillent à un système d'autorégulation pour la transparence.

La création d'une plateforme commune pour le secteur médical, doit également aider contribuer à diminuer la charge administrative et financière pour les sociétés d'une telle création.

Pour les sociétés Pharma la déclaration est obligatoire à partir de janvier 2015. Pour le secteur des dispositifs médicaux la date d'entrée en vigueur a été fixée au 01/01/2016. Ceci signifie que les transferts de valeurs doivent être collectés à partir de janvier 2016 pour une publication dans le premier semestre 2017.

Programme:

09:00: Accueil

09:30-10:30: La plateforme de transparence belge: création, composition, objectifs, les transferts de valeurs à publier

10:30-11:00: Pause

11:00-11:45: Le fonctionnement technique de BeTransparent.be (practical guidelines).

Les slides seront en Anglais et la presentation se fera en alternance en Français/Néerlandais.

La participation est gratuite, mais pour des raisons pratiques l'inscription par mail auprès de Leen Pauwels est obligatoire: l.pauwels@unamec.be